

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 6 février 2017**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce sixième jour du mois de février deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Nicole Boudreault-Côté, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent (s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017;
5. Acceptation des états financiers 2016;
6. Ventes pour défaut de paiement des taxes;
7. Abrogation de la résolution 2016-11-3331;
8. Mandat à la firme comptable Benoît Côté pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier;
9. Déclaration des sites contaminés appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
10. Résolution autorisant l'utilisation d'un solde lors du prochain refinancement d'un emprunt à long terme;
11. Transfert d'un montant du surplus non affecté au surplus affecté à l'aqueduc et aux égouts;
12. Correction au contrat de la directrice générale secrétaire trésorière;
13. Dépenses supplémentaires pour le déneigement des routes de la municipalité;
14. Vérification annuelle pour l'autopompe et le camion-citerne;
15. Inspection des appareils APRIA MSA du service incendie;
16. Inscription au congrès des directeurs municipaux 2017;
17. Adhésion à la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM);
18. Entretien annuel des cylindres d'air utilisés par le service incendie;
19. Achat d'une pièce de remplacement pour le souffleur;
20. Invitation de la Table Agro-Touristique à la Débâcle de Charlevoix;

21. Renouvellement de l'adhésion au Regroupement pour l'Intégration sociale de Charlevoix (RISC);
22. Invitation au 50<sup>ième</sup> anniversaire de fondation du Club Lions Clermont – La Malbaie;
23. Demande de résolutions d'appui à la démarche de transformation des horaires des techniciens ambulanciers de Charlevoix;
24. Achat d'un système de chauffage pour le garage municipal;
25. Varia;
  - A) Réforme cadastrale
26. Comptes à ratifier de janvier 2017;
27. Comptes à payer de janvier 2017;
28. Salaires du mois de janvier 2017;
29. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2017-02-3395

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017**

##### RÉSOLUTION 2017-02-3396

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 - ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

##### RÉSOLUTION 2017-02-3397

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte les états financiers 2016 préparé par Monsieur Benoît Côté, de la firme Benoît Côté CPA.

#### **6 – VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

##### RÉSOLUTION 2017-02-3398

CONSIDÉRANT l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts préparé et soumis suivant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* pour approbation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis recommandé a été expédié aux propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- D'approuver l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts soumis au conseil;

- De transmettre cet état à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente pour défaut de paiement des taxes;
- De transmettre en même temps cet état à la Commission scolaire de Charlevoix;
- D'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale/secrétaire-trésorière, ou M. Benoît Côté, secrétaire trésorier adjoint à la directrice générale pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant au nom de la municipalité, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

c. c. MRC Charlevoix-Est

## **7 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-11-3331**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3399**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-3331 indiquant qu'un membre du conseil allait être membre du jury pour le prix Charlevoix soutient;

CONSIDÉRANT que la demande n'était pas adressée à la municipalité mais plutôt à la MRC de Charlevoix-Est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la résolution #2016-11-3331 identifiant un membre du conseil municipal pour siéger sur le jury du concours Charlevoix soutient soit abrogée.

## **8 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3400**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 90 402\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **9 - DÉCLARATION DES SITES CONTAMINÉS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3401**

CONSIDÉRANT la demande de la firme comptable Benoît Côté sur l'existence de site contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

DE RÉDIGER une lettre signée par la directrice générale mentionnant qu'à la connaissance du conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts, il n'y a pas de site contaminé appartenant à la municipalité et de la transmettre à la firme comptable Benoît Côté.

**10 – RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION D'UN SOLDE LORS DU PROCHAIN REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT À LONG TERME**

**RÉSOLUTION 2017-02-3402**

CONSIDÉRANT un solde disponible de règlement d'emprunt de 3 830,71\$ inscrit aux livres de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que lors du prochain règlement de refinancement d'un emprunt à long terme ce montant pourrait être utilisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

D'AUTORISER l'utilisation d'un montant de 3 830,71\$ provenant d'un ancien règlement d'emprunt lors du prochain refinancement que fera la municipalité.

**11 – TRANSFERT D'UN MONTANT DE SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ À L'AQUEDUC ET AUX ÉGOUTS**

**RÉSOLUTION 2017-02-3403**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE TRANSFÉRER du surplus non affecté au surplus affecté à l'aqueduc et aux égouts un montant de 37 631\$.

**12 – CORRECTION AU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

**RÉSOLUTION 2017-02-3404**

CONSIDÉRANT les paragraphes 4 et 5 du contrat de la directrice générale secrétaire trésorière où une erreur a été signalée;

CONSIDÉRANT que cette erreur pourrait avoir des répercussions sur l'application du contrat;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉCISER par résolution du conseil que le préavis écrit en cas de départ ou de congédiement de la directrice générale d'ici la fin de son contrat prévue le 31 décembre 2017 est de trois (3) mois.

**13 – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2017-02-3405**

CONSIDÉRANT les quantités abondantes de neige reçue depuis le début de l'hiver;

CONSIDÉRANT que le ramassage de la neige n'est pas inclus dans le contrat de déneigement de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'à la prochaine accumulation de neige importante l'entrepreneur devra ramasser de la neige faute d'espace;

CONSIDÉRANT un coût de 42\$/voyage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER le ramassage d'une dizaine de camions de neige avec la compagnie DA-REL au coût unitaire de 42\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

#### **14 - VÉRIFICATION ANNUELLE POUR L'AUTOPOMPE ET LE CAMION-CITERNE**

##### **RÉSOLUTION 2017-02-3406**

CONSIDÉRANT l'obligation de faire une vérification annuelle du camion incendie;

CONSIDÉRANT une offre de service reçue de M. Jacques Thibault;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉSERVER les services de M. Thibault pour la semaine du 29 mai 2017 en collaboration avec M. Daniel Boies. Les essais annuels prescrits par la norme CAN/ULC pour l'autopompe coûtent 300,00\$, ceux pour la pompe portative coûtent 50,00\$ et d'autoriser le paiement.

#### **15 – INSPECTION DES APPAREILS APRIA MSA DU SERVICE INCENDIE**

##### **RÉSOLUTION 2017-02-3407**

CONSIDÉRANT une offre de service pour l'inspection des appareils APRIA MSA;

CONSIDÉRANT que ces appareils sont utilisés par la brigade incendie;

CONSIDÉRANT un coût de 65\$ par appareil pour l'inspection qui aura lieu dans les semaines du 13 ou du 20 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 260\$ plus les taxes applicables à la compagnie Aéro-feu pour l'inspection des 4 appareils APRIA MSA appartenant au service incendie et d'autoriser le paiement.

#### **16 - INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX 2017**

##### **RÉSOLUTION 2017-02-3408**

CONSIDÉRANT que le congrès de l'ADMQ aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière au congrès 2017 de l'ADMQ qui aura lieu du 14 au 16 juin 2017 au Centre des Congrès de Québec. Le coût d'inscription est de 519,00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. De plus, la municipalité s'engage à payer les frais inhérents.

**17 - ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE  
(CIM)**

**RÉSOLUTION 2017-02-3409**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-dame-des-Monts souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Mme Mélissa Girard, mairesse, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, y compris le contrat à intervenir avec la CIB;

QUE Mme Mélissa Girard, mairesse, agisse à titre de représentant de la municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**18 – ENTRETIEN ANNUEL DES CYLINDRES D'AIR UTILISÉS PAR LE  
SERVICE INCENDIE**

**RÉSOLUTION 2017-02-3410**

CONSIDÉRANT qu'il faut effectuer une inspection annuelle des cylindres d'air utilisés par le service d'incendie;

CONSIDÉRANT des prix reçus de la ville de La Malbaie pour s'occuper de cette inspection;

CONSIDÉRANT des coûts de 8\$ pour le remplissage d'un cylindre, 10\$ pour un test visuel et de 5\$ l'unité pour le nettoyage/brossage;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait 6 cylindres d'air à faire vérifier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER le nettoyage des cylindres d'air selon les prix mentionnés ci-haut à la ville de La Malbaie et d'autoriser le paiement.

## **19 – ACHAT D'UNE PIÈCE DE REMPLACEMENT POUR LE SOUFFLEUR**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3411**

CONSIDÉRANT que la municipalité a conservé le même souffleur lorsqu'elle a acheté un tracteur neuf en 2015;

CONSIDÉRANT qu'une prise de pouce de 6 pouces serait mieux adaptée au tracteur qui est plus puissant que l'ancien;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour effectuer cette modification;

CONSIDÉRANT une garantie de 90 jours sur la pièce;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 455\$ plus les taxes applicables au Garage Denis Morin Inc. pour une prise de pouce de 6 pouces allant sur le souffleur du tracteur et d'autoriser le paiement.

## **20 - INVITATION DE LA TABLE-AGROTOURISTIQUE À LA DÉBÂCLE DE CHARLEVOIX**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3412**

CONSIDÉRANT une invitation à la Débâcle de Charlevoix 2017 qui se tiendra le samedi 1er avril 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE La Table Agrotouristique de Charlevoix est l'organisme qui fait la promotion de l'agroalimentaire de la région de Charlevoix;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un billet pour la maîtresse Mme Mélissa Girard, l'activité aura lieu le 1er avril 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 90\$ et d'autoriser le paiement.

## **21 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3413**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de renouvellement de l'adhésion au regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (R.I.S.C);

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour la municipalité est de 0,09\$/tête et qu'il y a 848 habitants dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELER la cotisation au regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix au coût de 76,32\$.

**22 – INVITATION AU 50<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CLUB  
LIONS CLERMONT – LA MALBAIE**

**RÉSOLUTION 2017-02-3414**

CONSIDÉRANT une invitation du Club Lions Clermont – La Malbaie pour un souper bénéfique le 22 avril prochain à 18h00 au Domaine Forget de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT un coût de 50\$ pour le souper;

CONSIDÉRANT la possibilité d’être un commanditaire pour cet évènement;

Il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACHETER un billet pour le souper au coût de 50\$ qui se tiendra au Domaine Forget de Saint-Irénée le 22 avril 2017 et d’autoriser le paiement. C’est la conseillère Mme Donatha Lajoie qui représentera la municipalité.

**23 – DEMANDE DE RÉSOLUTION D’APPUI À LA DÉMARCHE DE  
TRANSFORMATION DES HORAIRES DES TECHNICIENS AMBULANCIERS  
DE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2017-02-3415**

CONSIDÉRANT une demande d’appui du Syndicat des Paramédics de Charlevoix pour transformer les horaires de travail des techniciens ambulanciers afin de modifier les horaires de faction;

CONSIDÉRANT un mémoire préparé par M. Emmanuel Deschênes sur cette démarche avec les coûts associés à la transformation et une échéance pour la mise en application des horaires;

CONSIDÉRANT qu’un horaire de travail à l’heure diminue le temps de réponse à une urgence et augmente les chances de sauver des vies;

CONSIDÉRANT l’expérience des techniciens ambulanciers de Charlevoix et le bien fondé de la demande;

CONSIDÉRANT que cette demande touche l’ensemble du territoire de Charlevoix;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’APPUYER la démarche du Syndicat des Paramédics de Charlevoix concernant la transformation des horaires de travail des techniciens ambulanciers sur le territoire de Charlevoix.

**24 – ACHAT D’UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR LE GARAGE  
MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2017-02-3416**

CONSIDÉRANT l’état de la fournaise à l’huile du garage municipal qui nécessite des réparations à intervalle régulier;

CONSIDÉRANT l’existence de nouvelles sources de chauffage plus économique pour la municipalité;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour différents systèmes de chauffage;



CONSIDÉRANT un prix de 5 322,17\$ plus les taxes applicables pour deux (2) aérothermes fonctionnant au propane installation comprise;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 5 322,17\$ taxes incluses pour deux (2) aérothermes au propane à la compagnie Solugaz Inc. et d'autoriser le paiement à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

## **25 – VARIA**

### **A) RÉFORME CADASTRALE**

#### **RÉSOLUTION 2017-02-3417**

CONSIDÉRANT que la collaboration de la municipalité est nécessaire pour effectuer la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer un représentant pour la municipalité à titre de « grand propriétaire »;

Il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour représenter la municipalité dans le dossier de la réforme cadastrale. En son absence, le directeur général adjoint, M. Benoît Côté pourra la remplacer.

## **26 – COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2017**

#### **RÉSOLUTION 2017-02-3418**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	4 859,10 \$
Eau potable :	<u>0,00 \$</u>
Total :	4 859,10 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1839-1840-1841-1842-1844-1845-1849-1850-1854.

## **27 – COMPTES À PAYER DE JANVIER 2017**

#### **RÉSOLUTION 2017-02-3419**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour les mois de janvier 2017 :

Fonds d'administration:	101 104,74 \$
Eau potable :	<u>1 004,96 \$</u>
Total :	102 109,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2017 au montant de 102 109,70 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 102 109,70\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **28 – SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2017**

### **RÉSOLUTION 2017-02-3420**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2017 au montant de 10 374,55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2017 au montant de 10 374,55 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1843-1846-1847-1848-1855-1856.

## **29 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-02-3421**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 7 heures 40 minutes.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 mars 2017.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.